



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 6 juin 2024

### FRANCE RURALITÉS REVITALISATION

#### Maintien des aides et entrée de 8 nouvelles communes dans le dispositif pour le Var

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024, entrera en vigueur le 1er juillet 2024, avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation » (FRR).

Dans le cadre de cette réforme, les propositions émises par le Gouvernement pour le département ont été soumises à un large débat avec les élus, en lien avec le préfet du Var et le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À l'issue de la consultation nationale, le Gouvernement, à l'écoute des territoires, en particulier Madame la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a décidé :

- > le maintien des 35 communes qui bénéficiaient du dispositif ZRR au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- > l'extension de ce dispositif à 8 nouvelles communes.

C'est ainsi que 43 communes du Var pourront désormais bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux, permettant, en particulier, de lutter contre les déserts médicaux (voir carte jointe à ce communiqué).

**Service de la communication interministérielle de l'État en département**

Bd du 112<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie  
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr



@Prefet83



@Prefet83